

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2018-057R

R-4011-2017

17 mai 2018

PRÉSENTS :

Lise Duquette

Diane Jean

Bernard Houle

Régisseurs

Hydro-Québec

Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent ci-après

Rectification de la décision D-2018-057 rendue dans le dossier R-4011-2017

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2018-2019

Intervenants :

Administration régionale Kativik (ARK);

Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc. (APCHQ);

Association Hôtellerie Québec et Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Option consommateurs (OC);

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Stratégies énergétiques (SÉ);

Union des consommateurs (UC);

Union des municipalités du Québec (UMQ);

Union des producteurs agricoles (UPA).

1. INTRODUCTION

[1] La Régie de l'énergie rectifie sa décision D-2018-057 rendue le 16 mai 2018 dans le présent dossier pour y corriger une erreur d'écriture, conformément à l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹.

2. RECTIFICATION

[2] La Régie rectifie le tableau 1 de sa décision D-2018-057, en y supprimant, à la ligne intitulée « Comptes d'écart et de reports (CER) », l'item « Variation du coût de la dette et du TRCP » afin que cette ligne se lise comme suit :

«

Comptes d'écart et de reports (CER)	<p>Examen au cas par cas pour toute demande de création de CER se rapportant à un Facteur Y ou Z</p> <p>CER afférents aux exclusions (Facteur Y) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achats d'électricité; - Charges liées au transport d'électricité; - Compte de nivellement pour aléas climatiques; - Coût de retraite; - Dépenses de TEQ fixées par décret. <p>CER afférents aux exogènes (Facteurs Z) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évènements imprévisibles en réseaux autonomes; - Pannes majeures.
--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

».

[3] **Pour ces motifs,**

¹ [RLRQ, c. R-6.01.](#)

La Régie de l'énergie :

RECTIFIE le tableau 1 de sa décision D-2018-057 pour y supprimer l'item « Variation du coût de la dette et du TRCP » de la ligne « Comptes d'écarts et de reports (CER) ».

Lise Duquette
Régisseur

Diane Jean
Régisseur

Bernard Houle
Régisseur

Représentants :

Administration régionale Kativik (ARK) représentée par Me François Dandonneau et M^e Nicolas Dubé;

Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO) représentée par M^e Steve Cadrin;

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ) représentée par M^e Denis Falardeau;

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) représentée par M^e Natacha Boivin;

Association hôtellerie Québec et Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ) représenté par M^e Steve Cadrin;

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ) représenté par M^e Guy Sarault;

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI) représentée par M^e André Turmel;

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ) représenté par M^e Geneviève Paquet;

Hydro-Québec représentée par M^e Simon Turmel;

Option consommateurs (OC) représentée par M^e Éric David;

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) représenté par M^e Franklin S. Gertler;

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M^e Prunelle Thibault-Bédard;

Stratégies énergétiques (SÉ) représenté par M^e Dominique Neuman;

Union des consommateurs (UC) représentée par M^e Hélène Sicard;

Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Catherine Rousseau;

Union des producteurs agricoles (UPA) représentée par M^e Marie-Andrée Hotte.